

Jotham Parsons. *Making Money in Sixteenth-Century France: Currency, Culture and the State*. Ithaca and London: Cornell University Press, 2014. ix + 324 pp. Notes, bibliography, and index. ISBN 9780801451591.

Review Essay by Olivier Poncet, École nationale des chartes

La monnaie: a priori rien de plus rébarbatif pour l'étudiant en histoire et pourtant, l'auteur de ces lignes peut en témoigner, il n'y a pas de cours d'histoire plus vivant et plus accompagné d'échanges entre le professeur et l'élève que celui qui traite de ces questions. C'est que l'histoire monétaire constitue tout à la fois une propédeutique, un panorama de sciences auxiliaires et une plongée des plus concrètes dans le mouvement de l'histoire humaine. Il est à cet égard singulier que si peu d'historiens s'en soient préoccupés. Avec son nouveau livre, Jotham Parsons fait le pari—disons-le tout de suite, réussi—de faire aimer ce sujet volontiers complexe et de convaincre son lecteur qu'il tient là un livre qui lui ouvrira de larges horizons.

L'histoire de la monnaie procède traditionnellement de deux courants d'écriture historique qui se croisent parfois et ont vocation à se nourrir respectivement, en particulier s'agissant de l'époque moderne. D'abord, les numismates ont éprouvé très tôt le besoin d'historiciser la naissance et la diffusion de l'objet de leur passion de collectionneurs. L'histoire des prix, et singulièrement des mouvements inflationnistes, vigoureusement lancée dans les années 1930 en France, a de son côté attaché à la monnaie une importance croissante que le livre classique de Frank Spooner a consacrée.[1] Pour ce faire, les uns et les autres ont puisé à une même source, les archives de la Cour des monnaies, qui sont au cœur du projet de J. Parsons. Ce fonds, exceptionnel dans le paysage des grandes cours de justice parisiennes par son état de conservation presque intégral, n'avait jusqu'alors été que partiellement utilisé. Économistes et spécialistes de numismatique avaient essentiellement exploité les documents relatifs aux frappes des monnaies, ces arides et techniques archives adressées par les hôtels des monnaies (comptes de fabrication, apports et délivrance de boîtes, etc.). On ne saurait ainsi dire que Parsons a bénéficié d'un de ces hasards archivistiques qui construisent parfois hâtivement des réputations historiographiques : il a intelligemment donné sa chance à un fond connu et inventorié depuis très longtemps, mais dont la partie institutionnelle, judiciaire et politique n'avait jamais fait l'objet d'une synthèse.

Parsons a choisi de mettre l'accent sur la période initiale de l'institution, qui court du règne de Henri II jusqu'au règne de Henri IV en formulant l'hypothèse que cette période, dont il est un des meilleurs connaisseurs outre-Atlantique,[2] avait vu l'avènement d'une modernité de la monnaie, tant dans son importance politique que dans sa perception sociale. Tenant dès lors avec constance les deux termes de sa proposition, que le sous-titre du livre traduit pour une fois avec justesse au-delà des facilités éditoriales ordinaires, l'auteur déploie son savoir-faire d'historien sur des terrains divers, mais complémentaires, sous forme d'« essais interconnectés » (p. 6). Le point de départ et le fil rouge de son travail est la Cour des monnaies. Peut-on écrire l'histoire de la monnaie à partir d'une institution ? Parsons démontre en tout cas, avec conviction, que l'on ne saurait l'écrire sans elle. Qu'il s'agisse du regard porté sur sa genèse, de l'analyse de sa discussion des théories monétaires, de son rapport au pouvoir politique ou de sa pratique judiciaire, la Cour des monnaies s'avère un observatoire particulièrement adapté

pour saisir la monnaie dans toutes ses dimensions.

Pour la première fois, la transformation de la médiévale chambre des monnaies en une cour souveraine sous Henri II fait l'objet d'une explication circonstanciée. Alors que l'on se contentait de la rapporter à l'atmosphère féconde en créations d'institutions que fut l'année 1552, Jotham Parsons retrace avec science le séisme provoqué par une obscure affaire de corruption partie de l'hôtel des monnaies de Villefranche-de-Rouergue et qui déboucha sur l'éviction de la plupart des magistrats en charge des monnaies au plan central (p. 18-26). Si le travail des magistrats n'en fut pas profondément affecté et demeura essentiellement « monotonous and exhausting » (p. 38), une nouvelle ère s'ouvrait toutefois : une institution unique, aux décisions judiciaires souveraines, arbitrait et réglait tout ce qui avait trait à la monnaie en France. Seule l'Angleterre jouissait de pareille centralisation décisionnaire à la même époque. Peut-être est-ce la raison pour laquelle le pays de Gresham jouit d'un statut d'exception dans ce livre où les débats et actions intérieures d'autres régions européennes (Allemagne, Espagne, Italie) semblent presque absents.

Le travail de Parsons écrit un nouveau chapitre de l'histoire de la théorie monétaire du XVI^e siècle. En arrachant à leur relatif anonymat des contributions des généraux des monnaies et en les confrontant aux « stars » en la matière (Bodin, Malestroit), Parsons redonne la parole à des acteurs directs de la politique monétaire qui, loin d'être tous de besogneux praticiens, ont aussi un avis sur la question. Si François Garrault, Simon Bizeul ou Nicolas Coquerel ont laissé des œuvres imprimées, le traité demeuré manuscrit de Jacques Colas doit à Parsons d'être étudié pour la première fois, semble-t-il : réponse donnée en 1566 à Malestroit, il promouvait une vision nationale de la monnaie, comme le fit Guillaume Budé quelques décennies plus tôt, mais surtout comme la Cour des monnaies ne cessait de la défendre. À cet égard, la grande remontrance de 1585 est une véritable déclaration de politique générale de la Cour, qui supporterait une édition commentée. C'est que les hommes font l'institution, aujourd'hui et sans doute encore plus hier. Une fois délimitée avec exactitude la part brillante mais isolée des érudits de la Cour (Claude Fauchet), l'auteur évoque la polarisation religieuse dont la Cour est un des emblèmes à Paris. Malgré son refus explicite (p. 46) d'une prosopographie en bonne et due forme—praticable étant donné le faible nombre de magistrats (une petite vingtaine en moyenne) et l'exceptionnelle source des procès d'information—il dessine les grands traits des choix politiques des généraux des monnaies, particulièrement unanimes à choisir le camp de la Ligue (p. 53). Pourtant une approche sociologique poussée aurait confirmé la part non négligeable des origines marchandes de plusieurs magistrats. Statutairement, plusieurs offices de généraux des monnaies sont de robe courte (non gradués) : par suite de dérogations croissantes dans les années 1580, ce nombre augmente au point de devenir majoritaire lors de la Ligue. Cette composante non universitaire d'une cour souveraine est unique et pose une question fondamentale : est-ce le travail de l'institution qui provoque l'acculturation technique de ses juges, comme l'affirme Parsons (p. 45) ou bien l'environnement social de ces derniers confère-t-il à ce tribunal cette tournure si singulière dans le paysage judiciaire parisien ?

Le deuxième chapitre revisite la place de la monnaie dans la culture politique du temps. La tradition aristotélicienne y pèse d'un poids énorme. Aristote est le seul auteur cité avec autorité dans tous les cercles dès lors que la question monétaire vient à être évoquée. La figure trop méconnue de Louis Le Roy, vulgarisateur talentueux de l'aristotélisme politique dans les années 1560, est ici évoquée avec justesse. Parsons s'appuie sur le discours des actes royaux, dans leurs préambules, pour marquer la perception de la monnaie comme problème politique. Le lien aristotélicien entre monnaie et justice introduit nécessairement au respect de la loi et au danger que les variations inconsidérées de la monnaie font courir à l'ordre public. Dans un

siècle où l'avarice et l'ambition de posséder prennent un tour nouveau (p. 76 et suiv.), le pouvoir royal justifie publiquement sa volonté d'intervention. Pour ce faire, l'auteur s'appuie sur un corpus nécessairement limité à quelques grands textes, plus aisément accessibles que d'autres enfouis dans les registres d'enregistrement des cours de justice : on ne saurait lui faire le reproche de la faiblesse des outils éditoriaux à la disposition de l'historien moderniste, toujours privé d'un corpus fiable des textes législatifs de la monarchie française des XVI^e-XVIII^e siècles.[3] Au terme de sa démonstration, Parsons a mis en exergue le rôle crucial de la Cour des monnaies pour une monarchie qui veut tout à la fois prévenir l'inflation, contenir les ascensions sociales trop violentes (lois somptuaires), lutter contre la fraude commerciale, en un mot réguler l'économie.

Lesté de ces deux excellents flotteurs—institution et culture monétaire—Parsons livre dans les deux chapitres suivants (p. 104-192) un essai magistral sur ce qu'on serait tenté d'appeler un premier absolutisme monétaire français au temps des guerres de Religion. La réforme de 1577 en constitue tout à la fois le point d'orgue et le cadre de référence. Simple, universelle et claire, la décision qui consista à sanctuariser le rapport or-argent et à confondre monnaie de compte et monnaie réelle (l'écu d'or soleil, au détriment de la livre tournois alors supprimée) a perduré un quart de siècle. Elle traduisait les vues de la Cour des monnaies qui sut écarter la menace d'une création de généraux résidents en province. Grâce à J. Parsons, nous apprenons comment la Cour a suivi l'enregistrement de l'édit de juillet 1577 (p. 145), point généralement négligé ou non documenté de la mécanique législative pour cette période. Bien conçu et ayant sans doute tiré les leçons du « great debasement » anglais des années 1550—quoique l'on ignore la réalité de la réception des théories de Gresham en France—l'édit fut cependant impuissant à régler le désordre que nourrit la lutte politique des années 1580-1590. Toutes les autorités, légitimes ou non (de Montmorency à Mayenne, en passant par Mercoeur ou Henri IV), y vont de leurs manipulations et créations opportunistes. Recouvrer un contrôle sur la monnaie constitue dès lors un élément de la récupération d'autorité monarchique à l'œuvre après 1594-1598. Selon Parsons, l'édit de juillet 1609 qui entaille le pacte de 1577 marquerait la victoire du pouvoir royal (incarné en l'occurrence par Sully) sur les conceptions des marchands partisans d'une politique monétaire au service d'une stabilité des échanges. En privilégiant la soumission des questions monétaires aux impératifs financiers de l'État (extinction de la dette publique, préparation de la guerre), Sully imposait un nouveau style de gouvernement que des généraux des monnaies semblaient faire leur, comme Henri Poulain qui énonçait comme « maxime première, que le fait des monnoyes est un fait d'Etat » (p. 176, n. 1). La Cour n'était pas tellement opposée à cette convergence de vues qui animait un protectionnisme économique de bon aloi (sans mauvais jeu de mots). Parsons, qui en ouverture paie sa dette à Karl Polanyi (p. 1) mais souhaite s'en tenir à l'écart pour privilégier le discours des acteurs du temps (p. 11), semble bien, par sa séduisante démonstration, valider malgré tout l'idée d'une « great transformation » chère au penseur hongrois.[4] L'intervention de l'État, d'abord réclamée et justifiée par les marchands, visant à réguler le marché économique, céderait ainsi la place au début du XVII^e siècle à des objectifs qui servent avant tout les intérêts de l'État, y compris en constituant un frein aux intérêts des négociants. Quoique la figure de Sully incarne à merveille cette transition, sans doute le mouvement est-il cependant à la fois plus précoce, moins violent et moins univoque qu'il y paraît.

L'inclusion de la monnaie dans une politique étrangère digne de ce nom est déjà à l'œuvre avant la crise de la Ligue, ainsi qu'en témoignent les fameuses remontrances de 1585. Par ailleurs, le roi dispose d'autres relais, parfois anciens, qui accompagnent ce mouvement nationaliste éminemment protecteur, comme les statuts des communautés de métier qui plaident pour une forme de traditionalisme, d'excellence et d'élitisme artisanaux. La vague de rénovations et de

confirmations de statuts médiévaux au cours du deuxième tiers du XVI^e siècle ainsi que la volonté—au moins affichée—de Henri III de réduire tous les métiers au régime de la jurande en 1581 incitent à une meilleure appréciation de la sollicitude royale pour ce que l'on n'appelle pas encore le monde économique, sans attendre le règne de Henri IV, auquel Parsons, après d'autres, prête un volontarisme inédit en matière de protectionnisme (p. 100-101). Enfin, la démonstration conduit à construire une relation artificielle entre l'État et les marchands. La marginalisation du monde de la marchandise dans le livre tient peut-être moins à une hypothèse posée par l'auteur qu'à un déséquilibre de la documentation qui privilégie la parole institutionnelle tandis que les sources négociantes sont beaucoup plus dispersées et/ou absentes, alors qu'elles abondent en notations sur la question monétaire, tant dans la pratique (correspondances) que dans les manuels imprimés à destination des marchands.[5] Le monde négociant n'est pas aussi cohérent qu'on pourrait le croire. S'il se trouve des groupes pour s'opposer aux mesures royales, par le relais ambigu d'une municipalité parisienne qui était aussi la voix des rentiers de l'Hôtel de Ville, d'autres ont l'oreille des cercles dirigeants, qui ne sont certes pas les meilleurs marchands, à l'image de Barthélemy de Laffemas qui avait « a talent for losing money » (p. 102).

Concluant que « [m]oney [...] was the perfect indicator, at once a metaphor and a direct measurement, of social power and social control in the age of the emerging nation-state » (p. 192), J. Parsons invite ensuite le lecteur à réfléchir sur les frontières de la monnaie au sein de la société entendue au sens large. Il ne s'agit pas ici de se pencher sur la circulation de la monnaie dans tel ou tel milieu, dans telle ou telle province, par exemple à travers les enseignements des trésors monétaires, nombreux à être enfouis à la fin de XVI^e siècle.[6] La Cour des monnaies recèle une mine presque inépuisable, les actes des procédures criminelles, auxquels Parsons emprunte les éléments de sa peinture, impressionniste et vivante, du monde du crime contre la monnaie (cinquième chapitre). L'auteur ne fournit aucune donnée statistique, tant sur le volume et le rythme des affaires traitées que sur les catégories de crimes et de criminels. Bien que la Cour des monnaies n'ait jamais réussi à établir un monopole en la matière et qu'elle ne soit donc pas le seul réceptacle judiciaire de ces crimes (p. 204-205), on peut regretter l'impasse qui est ainsi posée et qui ne peut qu'inviter d'autres chercheurs à pénétrer plus avant ce territoire prometteur. Les historiens de l'alchimie, désormais prise au sérieux par les historiens des sciences, y trouveront d'ores et déjà des clés de lecture inédites (p. 223-231), en particulier au fil des procès-verbaux d'interrogatoires, abondants en complices, recettes et instruments de toute sorte.

L'histoire tragi-comique de Christopher Marlowe, embarqué en 1592 dans une sombre affaire de faux-monnayage sur les plages flamandes et catholiques (p. 234-236), pourrait être lue comme une parabole de l'intellectuel de Cambridge (déjà) séduit par les sirènes de l'espionnage d'État. Elle est surtout l'habile transition vers un sixième chapitre indispensable et attendu sur l'image de la monnaie dans la société du temps (p. 237-281). Son titre, « The Monetary Imaginary of Renaissance France », est toutefois trompeur à double titre. En premier lieu, il n'aborde que l'aspect littéraire de la représentation de la monnaie et délaisse en particulier les arts visuels. Il est certes facile pour le recenseur de pointer les manques d'un livre qui apporte pourtant déjà énormément. Mais il était tout aussi facile à l'auteur de faire place à certains thèmes en s'appuyant sur d'autres travaux, comme par exemple le récent livre de Philippe Hamon sur la représentation de l'argent au début de l'époque moderne, étonnamment absent de l'ouvrage. S'inspirant des leçons de Michel Vovelle qui voyait dans l'image un « témoignage privilégié sur l'imaginaire collectif », Hamon se donne en effet comme objet d'étude, entre autres, la recherche des « dispositifs sociaux-culturels de la croyance ».[7] Or l'intention de Parsons dans ce chapitre n'en est pas très éloignée. Ensuite, le terme de Renaissance, dont on

sait qu'il peut être élastique, est sans doute inapproprié pour qualifier seul le chapitre ici visé quand on sait que la démonstration débute essentiellement avec le règne de Charles IX et se prolonge jusqu'au ministériat de Richelieu ; au passage, cette dernière dilatation n'est pas sans poser un problème méthodologique puisque aucun développement précédent n'aborde réellement les années 1620-1640. Parsons s'appuie ainsi beaucoup sur des auteurs relativement tardifs par rapport à l'objet de son livre, principalement le méconnu Antoine Domeyron (*Histoire du siège des muses...*, 1610)—encore une trouvaille de Parsons, décidément attentif—et l'écrivain Charles Sorel (1602 ?-1679). Ces réserves mises à part, on retiendra la leçon principale de ce suggestif essai final : la perte d'une transcendance de la monnaie. Elle s'exprime à travers le passage d'une figure tutélaire d'essence divine au XVI^e siècle à l'image beaucoup plus contingente du singe, synonyme de désordre, qui se répand dans les écrits fictionnels du XVII^e siècle, singulièrement chez Sorel dénonciateur de la « monnaie de singe », un paradigme étudié par quelques historiens de la littérature.[8]

Dès lors, la monnaie perd de son inaccessibilité pour devenir avant tout un bien commun, voire un produit du « bureaucratic state » (p. 288) qui conforte la thèse de Max Weber sur la rationalisation de l'Occident moderne où contrôle social et contrôle monétaire marchent de concert sous la houlette du pouvoir étatique. Pour parvenir à cette conclusion, Parsons a visité de multiples champs disciplinaires et il s'est placé sous des points de vue différents et souvent neufs. Cette curiosité et cette générosité lui ont permis de décloisonner un sujet ardu trop rapidement cantonné à ses aspects techniques. Il ne sera plus possible désormais d'écrire l'histoire des guerres civiles du XVI^e siècle de la même façon. Dans l'imaginaire des historiens, Parsons a sorti la monnaie du champ du désordre pour le faire entrer dans celui de l'ordre : plutôt que de l'envisager comme un symptôme de faiblesse étatique, il l'a décrit comme l'un des meilleurs atouts du pouvoir royal. Ce n'est pas rien.

NOTES

[1] Frank C. Spooner, *L'économie mondiale et les frappes monétaires en France, 1493-1680* (Paris, Armand Colin, 1956).

[2] Jotham Parsons, *The Church in the Republic: Gallicanism and Political Ideology in Renaissance France* (Washington, DC, Catholic University of America Press, 2004).

[3] En dehors des *Ordonnances de rois de France* publiées pour une partie seulement du règne de François I^{er}-1515-1539 (9 vol., Paris, 1902-1992), l'historien ne dispose que d'une collection incomplète qui couvre l'ensemble de la période moderne, la vieille édition du *Recueil général des anciennes lois françaises, depuis l'an 420 jusqu'à la Révolution de 1789*, par François-André Isambert *et al.* (29 tomes, Paris, 1822-1833).

[4] Karl Polanyi, *The Great Transformation: The Political and Economic Origins of Our Time* (Boston, Beacon Press, 1944).

[5] Jochen Hoock, Pierre Jeannin et Wolfgang Kaiser, eds., *Ars Mercatoria. Eine analytische Bibliographie*, 3 vol. (Paderborn-Munich-Vienne, Schöningh, 1991-2001).

[6] *Trésors monétaires*, 25 volumes parus (Paris, Bibliothèque nationale de France, 1979-).

[7] Philippe Hamon, *L'or des peintres. L'image de l'argent du XV^e au XVII^e siècle* (Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010), 81 et 84.

[8] On ajoutera à la bibliographie de J. Parsons l'ouvrage de Wim De Vos, *Le singe au miroir. Emprunt textuel et écriture savante dans les romans comiques de Charles Sorel* (Louvain-Tübingen, Universitaire Pers Leuven-Narr, 1994).

Olivier Poncet
École nationale des chartes, Paris
olivier.poncet@enc.sorbonne.fr

Copyright © 2016 by the Society for French Historical Studies, all rights reserved. The Society for French Historical Studies permits the electronic distribution of individual reviews for nonprofit educational purposes, provided that full and accurate credit is given to the author, the date of publication, and the location of the review on the H-France website. The Society for French Historical Studies reserves the right to withdraw the license for redistribution/republication of individual reviews at any time and for any specific case. Neither bulk redistribution/republication in electronic form of more than five percent of the contents of H-France Review nor re-publication of any amount in print form will be permitted without permission. For any other proposed uses, contact the Editor-in-Chief of H-France. The views posted on H-France Review are not necessarily the views of the Society for French Historical Studies.

H-France Forum
Volume 11 (2016), Issue 1, No. 2
ISSN 1557-7058